



Sciences et actions sociales

20 | 2023

Le mentorat : une nouvelle politique en direction des jeunes vulnérables ?

Liens affectifs et transmission du savoir :

Le rôle-clé du mentorat interculturel dans l'intégration des jeunes réfugiés

Alaina Lamaa et Nataliya Tchermalykh



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/sas/3836>

ISSN : 2428-2871

Éditeur

Association des chercheurs des organismes de la formation et de l'intervention sociales (ACOFIS)

Référence électronique

Alaina Lamaa et Nataliya Tchermalykh, « Liens affectifs et transmission du savoir : », *Sciences et actions sociales* [En ligne], 20 | 2023, mis en ligne le 17 novembre 2023, consulté le 24 novembre 2023.

URL : <http://journals.openedition.org/sas/3836>

Ce document a été généré automatiquement le 24 novembre 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Liens affectifs et transmission du savoir :

Le rôle-clé du mentorat interculturel dans l'intégration des jeunes réfugiés

Alaina Lamaa et Nataliya Tchermalykh

- 1 Il existe plusieurs termes pour désigner les mineurs séparés de leur famille dans le contexte migratoire, tels que "*children on the move*", "mineurs isolés étrangers", "enfants isolés", "enfants en situation de migration", "requérants d'asile mineurs non accompagnés", etc. Les définitions varient selon les contextes, mais en général, les MNA (mineurs non accompagnés) sont considérés comme des étrangers de moins de 18 ans, séparés de leurs parents et non pris en charge par un adulte responsable.
- 2 La situation des mineurs isolés étrangers en Europe fait l'objet d'une attention particulière en raison des droits fondamentaux qui leur sont reconnus au niveau international. Le droit de quitter son pays et de demander l'asile dans un autre État est protégé par diverses conventions, telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CDE). La CDE spécifie que les enfants en quête de statut de réfugié ont droit à la protection et à l'assistance humanitaire, qu'ils soient accompagnés ou non. Ainsi, du point de vue juridique, les enfants en quête de refuge ont droit à la protection de l'État concerné au même titre que tout autre enfant privé de son milieu familial, ayant la nationalité de cet État. En Suisse, qui est un État fédéral, la gestion de la migration et la protection de l'enfance relèvent des autorités cantonales. Le niveau national définit généralement les règles de l'entrée et les conditions du séjour, mais tous les aspects pratiques de la vie des requérants d'asile sont décidés et régis au niveau infranational (Laubenthal 2015) - celui des cantons.
- 3 En ce qui concerne la Suisse, on observe une augmentation significative du nombre de demandes d'asile déposées par des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) ces dernières années. En 2022, 24 511 demandes d'asile ont été déposées dont 2 450 par des RMNA. Le nombre de demandes provenant des mineurs a quintuplé par rapport à 2019, où seulement 441 demandes ont été examinées, et s'approche des

niveaux records, enregistrés en 2015 avec 2 736 demandes déposées par des mineurs sur 39 523 fichiers d'asile au niveau national. Les jeunes hommes représentent la majorité des demandeurs d'asile en Suisse, avec des taux oscillant entre 91,4 % et 96,5 %. (SEM, 2016, 2020, 2023) En arrivant en Suisse, ces jeunes ont le droit de déposer une demande d'asile, qui sera traitée en procédure accélérée au vu de leur statut. Ces mineur-e-s sont à la fois soumis à des mesures de protection et à la procédure d'asile.

- 4 En principe, si la minorité du demandeur d'asile ne pose pas de doute, il ne pourra pas être expulsé vers un autre pays, même si une demande d'asile y a été déposée auparavant. Pendant la procédure d'asile, les RMNA sont hébergés dans un centre fédéral pour requérant-e-s d'asile (CFA), puis sont transférés vers des foyers dans les cantons. Ceux qui ont moins de 12 ans sont généralement hébergés dans des institutions spécialisées ou dans des familles d'accueil, mais la prise en charge en famille est rare. Pendant leur procédure d'asile, les RMNA ont droit à une personne de confiance – le plus souvent il s'agit d'un professionnel juridique intégré au centre fédéral – et bénéficient d'une aide et de représentation juridique gratuite. Après l'attribution à un canton, une curatelle ou tutelle (en cas de décès des parents) est instituée, exercée par des intervenants en protection de l'enfance, mandatés par les Services de protection des mineurs. En collaboration avec les éducateurs sociaux impliqués dans l'encadrement, elles exercent *de facto* l'autorité parentale jusqu'à la majorité des jeunes. Pendant ce temps, ils ont accès à l'éducation, à la santé, et à la formation professionnelle. Néanmoins, malgré l'encadrement institutionnel conséquent, au niveau subjectif les jeunes en situation de migration déplorent les conditions strictes d'hébergement au foyer, l'isolement social, les carences éducatives et affectives, la sensation d'insécurité liée à la précarité économique et l'instabilité du statut, ainsi que la grande souffrance psychologique qui en découle. (Bolzman, 2004)
- 5 Au moment de leur transition à la majorité à 18 ans, les mineurs non accompagnés, devenus majeurs (on les appelle souvent ex-RMNA) perdent tout soutien institutionnel et, en absence de liens familiaux, communautaires ou professionnels, sont souvent livrés à eux-mêmes. De plus, leur statut juridique est réévalué, et ils peuvent perdre les privilèges que leur statut de mineur leur accordait : d'enfants protégés, ils deviennent des adultes expulsables. Leurs études ou stages professionnels peuvent également être suspendus suite à un refus d'attribution de protection étatique.
- 6 Cet article a pour objet de documenter les pratiques d'insertion sociale des jeunes étrangers mineurs et jeunes majeurs et des entités familiales, issues de la société civile suisse, réunis par le projet « 1 set de + à table » initié par le Service social international – Suisse (SSI Suisse) en collaboration avec l'Association des médiatrices interculturelles (AMIC) et les institutions publiques en charge d'encadrement des RMNA. Basé sur l'approche de mentorat, pratiqué en dehors des institutions d'accueil et d'une manière régulière mais non contraignante, le projet visait à favoriser l'intégration sociale des jeunes en situation de migration *via* l'insertion progressive à l'entité familiale.
- 7 Le projet a été mis en place entre 2016 et 2020 dans plusieurs cantons de la Suisse romande et alémanique, notamment à Genève et à Zurich (sous le nom de « +1 am Tisch »), sous le régime de la délégation de service public au secteur associatif *via* un système de subventions au niveau cantonal et fédéral. Les futures familles ou entités-mentors sont recrutées *via* les réseaux associatifs par le biais d'un formulaire, permettant d'évaluer les motivations et les disponibilités des participants. Le projet s'adressait à toute personne de plus de 25 ans résidant en Suisse et maîtrisant la langue

de son canton, qui se rendrait disponible au cours des neuf prochains mois pour rencontrer au moins deux fois par mois un-e jeune réfugié-e, recruté-e par le personnel éducatif des foyers, également par le biais d'un formulaire, permettant de formuler une demande de parrainage. Le "matching" est fait par les responsables du projet sur la base des intérêts communs. Il est suivi d'une première rencontre entre les mentors et les mentoré-es, encadrée par l'association et suivie par la signature d'un code de conduite (à Genève) ou d'une convention de mentoring (dans le canton de Zurich). Par la suite, des ateliers, entretiens ponctuels et formations, expliquant notamment les procédures d'asile, sont régulièrement organisés pour favoriser les échanges et le suivi du parrainage. Ces échanges s'adressent surtout aux mentors, mais peuvent être suivis par les membres de leurs familles. Le projet intègre la possibilité d'arrêter la relation de parrainage si nécessaire, suivi d'un éventuel "re-matching". Le SSI mentionne d'être à l'origine de 800 tandems établis entre les jeunes réfugiés et les familles-relais. Malgré son succès, à partir de 2020, le SSI-Suisse a graduellement délégué le projet à d'autres associations à Zurich et à Genève. Des initiatives similaires ont également été mises en place dans d'autres cantons (Vaud, Fribourg, Neuchâtel, Valais, Bâle, Saint-Gall, Grisons, Appenzell, etc.) parfois sous l'égide d'organisations religieuses. En parallèle, le SSI-Suisse a mis en place un projet de mentorat entre pairs visant la transmission de connaissances entre les jeunes réfugiés intégrés vers les nouveaux arrivants.

- 8 Malgré les politiques d'accueil restrictives et le niveau de bien-être bas, observé parmi les jeunes requérants d'asile en Suisse, l'évaluation finale du projet « 1 set de + à table » mise en place par le SSI-Suisse a démontré que toutes les parties - les jeunes étrangers, les citoyens adultes et les institutions - ont considéré cette expérience comme positive. Nous tâcherons plus loin d'en analyser les causes, en avançant l'hypothèse que le format de mentorat interculturel, basé sur la logique du don et la création de liens affectifs quasi-familiaux entre les jeunes étrangers et les familles suisses autochtones favorise la construction de liens sociaux au-delà des liens de parenté traditionnels. Cette pratique d'hospitalité, sans être une panacée, agit comme une contre-mesure à la ségrégation sociale des jeunes étrangers et compense leur sentiment d'isolement. De plus, elle implique les familles-relais en tant que nouveaux acteurs d'intégration de jeunes étrangers en quête d'asile, basé sur la transmission réciproque du savoir socioculturel.
- 9 La question de recherche initiale, à la source de cette réflexion - quelle interprétation socio-anthropologique donner à cette expérience, jugée quasi unanimement positive par les mentors et les mentorés ? - a été formulée dans le contexte de l'observation participante intra-institutionnelle, réalisée par Alaina Lamaa dans le cadre de son mandat auprès du SSI (2020-2022), combiné avec la rédaction d'un mémoire de recherche en droits de l'enfant (soutenu en 2023), effectué sous la direction de la docteure Nataliya Tchermarykh au sein du Centre interfactulaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève. Les données utilisées pour l'analyse proviennent des résultats de l'évaluation interne réalisée par le SSI à l'issue du projet "1 set de plus à table" basée sur un questionnaire fermé, distribué aux familles (n=50) et, dans un format réduit, aux jeunes réfugiés (n=50), figurant dans le rapport "Accompagnement des jeunes migrant-e-s en Suisse. Manuel sur le parrainage des requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s" (SSI-Suisse, 2022). Ces données quantitatives ont été complétées par des entretiens semi-directifs approfondis avec les mentors (n=4, F) et les mentorés (n=4, H), et les données d'un focus groupe (avec 4 mentorés anciens

RMNA, tous Afghans), ainsi qu'avec une série d'entretiens libres avec la chargée du projet SSI-Suisse. Au moment des entretiens, les jeunes réfugiés (âgés de 19 à 21 ans), arrivés en Suisse depuis 3-4 ans d'Afghanistan, de Somalie, de Guinée et d'Érythrée avaient acquis une bonne, voire excellente maîtrise du français et de l'allemand permettant de les interviewer sans traduction. Ils sont soit en cours de formation, soit en réexamen de leur situation d'asile, soit ont trouvé un premier emploi. Les mentors, appartenant aux classes moyennes ou supérieures bien établis en Suisse, souvent avec une expérience associative ou humanitaire préalable, représentaient les familles-relais. Il n'a pas été possible d'interroger les personnes ayant quitté le projet en cours de route (dont le pourcentage était néanmoins négligeable), ce qui pourrait constituer un éventuel biais à l'analyse. Les entretiens ont été menés en français et en allemand sans traduction. Les données obtenues ont été croisées avec le rapport final, réalisé par le SSI-Suisse, ainsi qu'avec les résultats d'une autre recherche indépendante, dont le projet « 1 set de + à table » a fait l'objet en 2019 (Wüest, 2023).

Méthodes

Cette enquête à échelle réduite (micro-terrain) a été menée auprès d'une seule structure de mentorat en Suisse. Il s'agit d'une association porteuse du projet de mentorat familial auprès de la population des mineurs non accompagnés (RMNA) et ceux récemment devenus jeunes majeurs (ex-RMNA).

L'accès au terrain a été assuré au moyen de l'activité professionnelle d'une des co-auteurs, menée en parallèle avec la réalisation d'un mémoire de recherche, réalisé avec l'accord de l'association. Le travail n'a pas été commandité par l'association, il s'inscrit dans une démarche de recherche universitaire sur l'accès aux droits et l'intégration des jeunes en situation de migration, menée par le Centre interfacultaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève. L'association a été informée du caractère indépendant de l'enquête. L'intégralité des observations, des entretiens et des focus groupes ont été réalisés dans le canton de Genève entre le printemps et l'automne 2022. L'analyse des données réunies a été réalisée conjointement par les deux co-auteurs en avril-juin 2023. Le mémoire de recherche a été soutenu en 2023 ; il n'a pas été publié.

Volet qualitatif

L'approche choisie est celle d'une méthode mixte, combinant :

- l'observation participante intra-institutionnelle, réalisée pendant une année en 2022-2023,
- des données d'un questionnaire ("bilan final") distribué aux mentors et aux mentorés par l'association que nous avons pu consulter (n=50),
- des entretiens individuels approfondis avec les mentors (n=4) et les mentorés (n=4),
- des focus groupes avec les mentors (n=1) et les mentorés (n=1),
- un entretien avec la responsable du projet.

Les entretiens et les focus groupes ont été réalisés en présence, en français et en allemand. Ils étaient intégralement enregistrés, retranscrits, traduits en français et anonymisés, avec l'accord écrit des participants.

L'âge moyen des jeunes réfugiés afghans, somaliens, guinéens et érythréens, tous de genre masculin, était de 19 à 21 ans.

Les données sociodémographiques des mentors n'ont pas été recueillies formellement. Ils et elles sont âgés de plus de 25 ans, sont domiciliés en Suisse et appartiennent aux classes moyennes.

Les questions adressées aux mentorés concernaient leur degré de satisfaction du mentorat, l'évaluation de confiance et de soutien apporté, leurs activités principales avec les familles, leurs liens sociaux établis en Suisse, les aspects positifs, notamment linguistiques et professionnels, et les aspects négatifs du parrainage.

Quant aux questions posées aux mentors, elles abordaient leur niveau de satisfaction vis-à-vis du mentorat, leurs principales activités et l'implication des mentorés, la qualité et la pérennité des liens établis, les expériences positives et négatives vécues, ainsi que les enseignements tirés de leur expérience en tant que mentors et leur impact sur leurs vies.

Volet quantitatif

Les données quantitatives, ayant permis d'évaluer l'expérience de mentorat comme globalement très positive à l'issue du projet, ont été recueillies grâce à un questionnaire distribué aux binômes (n=50) par l'association dans le cadre du bilan final du projet. Le questionnaire, élaboré par l'association, a été divisé en trois parties : bilan du parrainage (aspects positifs et négatifs), bilan de l'encadrement associatif du parrainage (aspects positifs, manquements), recommandations.

Limitations et éventuels biais

S'agissant d'une enquête qualitative exploratoire à l'échelle réduite, ces résultats ne peuvent pas être considérés comme statistiquement représentatifs pour les populations choisies. L'impossibilité d'interroger les individus ayant quitté le projet peut constituer un éventuel biais à l'analyse. Cette enquête qualitative offre néanmoins une perspective approfondie sur le phénomène émergent du *mentorat interculturel* auprès des jeunes réfugiés, elle permet de tracer des lignes d'analyse pour les recherches futures.

La place du mentorat interculturel parmi d'autres pratiques mentoriales

- 10 Selon Stöger et Ziegler (2012), il n'existe pas de définition précise de la pratique du mentorat, car les contours de ce concept sont fluides et sujets à interprétation. De manière générale, le mentorat implique la transmission de connaissances d'une personne plus expérimentée ou intégrée à une personne moins expérimentée ou

intégrée, dans le but de favoriser l'apprentissage, le développement des compétences et la progression de la personne qui bénéficie du mentorat.

- 11 Il est important de distinguer le mentorat rémunéré, tel que le coaching ou le conseil, où il y a une rémunération en échange de l'expérience transmise dans un objectif lucratif ou entrepreneurial, des formes de mentorat bénévole, qui sont basées sur la logique du don et pratiquées au sein de la société civile. En général, le mentorat social, également appelé parrainage de proximité (Halifax, 2021), est pratiqué par des personnes issues de milieux plus favorisés au profit de groupes défavorisés avec un grand écart social entre les deux. Dans notre cas, l'écart entre la population des mineurs réfugiés au bénéfice d'un statut de protection précaire, délivré sans aucune garantie de prolongement au moment de la majorité, et leurs mentors citoyens suisses aisés, peut être considéré comme maximal. Cependant, il ne donne pas lieu aux tensions sociales, car cette inégalité de départ est compensée ou atténuée par la qualité de la relation réciproque, basée sur la transmission de compétences et de connaissances, qui repose sur la confiance et la bienveillance, et qui profite à la fois au(x) mentor(s) et au mentoré. Les pratiques de mentorat visant à favoriser l'intégration des jeunes réfugiés, qui sont analysées dans cet article et que nous appelons *mentorat interculturel*, s'inscrivent dans cette logique.
- 12 Selon Stöger et Ziegler (2009), le mentor et le mentoré forment une dyade dont le résultat dépend de la qualité et de la pertinence des relations établies. L'auteur souligne notamment que les projets de mentorat entraînent des relations dyadiques relativement stables dans le temps entre une personne expérimentée et une personne qui l'est moins. Bien que cette définition implique une relation interpersonnelle à deux, le mentorat peut également s'exercer en groupe ou en réseau, comme c'est le cas pour les familles d'accueil de jeunes en situation de migration. La dyade du mentor et du mentoré est alors remplacée par une *constellation* des mentorés et des mentors, la singularité du mentor laisse la place à l'entité-mentor, familiale ou communautaire.
- 13 Dans cet article, nous définissons le *mentorat interculturel* comme une pratique de parrainage de proximité, impliquant des échanges réguliers entre un parrain, une marraine ou une famille de parrainage (également appelée famille, voire entité-relais) de la société civile et un-e jeune réfugié-e. Bien que les termes parrainage ou marrainage soient couramment utilisés dans le domaine du travail social et des politiques publiques dans le contexte francophone, nous préférons utiliser le terme mentorat ou mentoring, qui est développé dans la littérature académique québécoise, anglophone et germanophone, afin d'éviter toute confusion avec le parrainage religieux ou civil, en raison de la polysémie du terme. Ce terme nous semble également plus approprié car, dans le cas d'encadrement des jeunes en situation de migration dont une large partie est déjà jeune adulte, la dimension de la transmission culturelle favorisant leur intégration sociale est essentielle, ce qui n'est pas nécessairement le cas des parrains et des marraines, dont le rôle peut se résumer au soutien émotionnel et affectif. Cependant, alors que le terme couramment utilisé en allemand est "Mentoring", les associations francophones de Suisse Romande préfèrent utiliser le terme "parrainage".
- 14 Il est nécessaire de distinguer ces entités familiales mentors, dites "familles-relais", des familles d'accueil à proprement parler. Ces dernières, issues également de la société civile, effectuent une prise en charge continue des mineurs et exercent *de facto* l'autorité parentale et leur représentation jusqu'à la majorité. Le rôle des familles-

relais, issues de la société civile, allant à la rencontre des jeunes selon l'accord réciproque d'une manière informelle et discontinue, n'est pas juridiquement contraignant, et de ce fait est moins sujet à l'encadrement institutionnel et la pression sociale qui en découle. Le terme "relais" implique à la fois un soutien et un apport, ainsi que l'aspect temporaire et transitoire de la relation quasi-familiale : en effet, comme l'indique le nom du programme, ces familles rencontrent les jeunes autour d'un repas ou d'une activité commune pendant au minimum neuf mois, les situant en premier lieu dans la logique de l'hospitalité, et non de protection de l'enfance, ou de l'aide sociale. Il est toutefois important de noter qu'il s'agit de liens d'une nature hybride, qui sont semi-familiaux et semi-amicaux, et la transmission du savoir culturel et le partage du capital social, se réalisent à travers la formation de forts liens affectifs, catalysant l'intégration.

Le mentorat interculturel en tant que vecteur d'intégration : "donner les clés"

- 15 Heckmann et Schnapper (2003) distinguent quatre dimensions fondamentales de l'intégration sociale. La première, appelée intégration structurelle relative, dans les cas des mineurs isolés étrangers concerne la reconnaissance de leur statut (mineurs, sans accompagnement, requérants d'asile), leur obtention d'un permis de séjour (de manière générale, de permis F temporaire, renouvelable d'année en année sans garantie), leur accès au logement en institution ou, plus rarement, dans une famille d'accueil, accès à l'aide sociale et à l'éducation au sein de la société de destination. La deuxième dimension, l'intégration culturelle, englobe les compétences linguistiques ainsi que la connaissance des valeurs sociales et culturelles partagées par les membres de la communauté d'accueil. La troisième, l'intégration interactive, renvoie aux interactions et aux relations informelles établies par les étrangers avec les personnes issues de la population autochtone. Enfin, la quatrième dimension, l'intégration identificatrice, se manifeste par un sentiment d'appartenance et d'auto-identification à la communauté du pays d'accueil qui se développe au fil du temps. Bien qu'en Suisse, les mineurs étrangers bénéficient de l'intégration structurelle relative par leur jeune âge, les autres dimensions de l'intégration, à commencer par la maîtrise de la langue, des codes et des attentes sociales sont difficiles à atteindre dans un contexte d'isolement des jeunes au sein des institutions et de précarité de leur statut.
- 16 Il ressort de l'intégralité des entretiens, menés auprès des jeunes, que l'apport linguistique est très valorisé par les jeunes migrants qui apportent une attention particulière aux moyens linguistiques, sans lesquels aucun savoir socioculturel ne sera transmis. Un jeune participant, à l'issue d'une année de mentorat, témoigne : « quand je parle français maintenant c'est aussi grâce à eux. Ce sont eux qui m'ont appris à parler français et ce sont eux qui m'ont soutenu, comment faire pour apprendre le français et comment faire pour s'intégrer en Suisse ». Un autre souligne l'importance d'échanges linguistiques avec les pairs : « c'est un soutien dans l'apprentissage de l'allemand, j'ai toujours demandé quand je ne comprenais pas quelque chose, les trois enfants dans la famille ont toujours parlé allemand avec moi ». Enfin, un participant témoigne d'un soutien économique de la part de la famille relais : « La famille m'a envoyé suivre des cours d'allemand et les a payés ». Il est également important de noter que certains jeunes ont progressivement appris à comprendre le dialecte suisse-allemand, qui se

pratique surtout à l'oral, et à mieux maîtriser la langue allemande, telle qu'elle est pratiquée en Suisse alémanique. Selon Adami (2021), l'apprentissage de la langue par les migrants se fait majoritairement en dehors du contexte scolaire, à travers les interactions sociales. Cependant, l'immersion seule ne suffit pas à développer les compétences linguistiques, et des tactiques d'apprentissage sont nécessaires. Dans une étude similaire menée par Raithelhuber (2021) en Autriche, les familles relais ont joué un rôle-clé dans l'apprentissage de la langue par les jeunes demandeurs d'asile. Ces résultats rejoignent nos observations en Suisse, mais les apports positifs du mentorat interculturel ne s'arrêtent pas à la langue :

Après, j'ai carrément plus confiance en moi aussi, grâce à la famille relais on sait énormément de choses comment se comporter dans des situations. On a aussi plus confiance à parler aux gens en face-à-face et voir les personnes, comment il faut parler et agir » (Un mentoré somalien).

- 17 La transmission du savoir socioculturel passe aussi par le partage des loisirs communs, auxquels les jeunes étrangers n'ont pas accès aux foyers. Ces moments partagés témoignent de la formation de liens affectifs et d'intégration de jeunes étrangers au sein des entités familiales, mais également de l'initiation à l'habitus social des jeunes suisses de leur âge. Ainsi, les jeunes s'initient au ski: "ils m'ont fait découvrir le ski, même si je n'aimais pas au début mais maintenant j'aime" (Un mentoré érythréen), découvrent des baignades au lac, des marches en montagne, des voyages à travers la Suisse (car les jeunes requérants d'asile n'ont pas le droit de franchir les frontières du pays hôte) et des plaisirs culinaires : « depuis que je suis avec elles, mes mamans, j'adore aller au resto manger des bonnes choses » (Un mentoré).
- 18 Ainsi, autour du jeune se forme une constellation de personnes - membres du cercle familial ou amical - qui joueront le rôle des mentors interculturels par la suite, favorisant son intégration 'interactive', qui passe par les échanges réguliers avec des membres de la société d'accueil.

Ça m'est arrivé par exemple avec les amis de mon frère de ma famille relais, souvent. Il a à peu près le même âge que moi alors on a fait du vélo ensemble et on l'a fait aussi avec des amis à lui et mes amis. On a fait une semaine de vélo tous ensemble et on a été à la montagne et j'ai pu créer des liens aussi avec ces personnes. Je les vois aussi souvent sans D. ou mon frère de famille relais, de temps en temps on va faire la fête ensemble, ça se passe super bien » (Un mentoré érythréen).
- 19 En parallèle, autour des mentors également, se crée une communauté informelle des familles relais : « Des fois il est juste avec nous et des fois il est juste avec moi et des fois il est juste avec un des enfants ou avec des amis, la famille ou avec tout le monde. Ou avec d'autres familles relais, on a fait ça aussi ». (Jeune mentoré afghan) Cette communauté des familles, constituée d'une manière informelle autour de la pratique de mentorat, partage des intérêts et des préoccupations qui peuvent éventuellement déboucher sur une forme de mobilisation sociale, voire de politisation, comme c'était le cas lors des manifestations à Genève en réaction aux suicides des deux mineurs non accompagnés devenus majeurs en 2019 et 2023 (Wüest, 2019).

Les mentors en tant qu'acteurs d'intégration structurelle : "ouvrir les possibilités et les portes"

- 20 En Suisse, les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance sont souvent guidés vers une professionnalisation précoce, qui est assurée par le moyen de stage professionnalisant, qui leur permet par la suite de trouver un emploi stable et d'être régularisé au moment du passage à la majorité. Malgré la gravité des enjeux, les institutions de protection de l'enfance ne sont que très peu impliquées dans la recherche des places d'apprentissage pour les personnes en situation de migration, car cette dernière relève de l'effort et de la responsabilité individuels, bien que cette vision sociétale, très répandue en Suisse finit par renforcer des inégalités d'accès à l'emploi pour les moins favorisés. En partie, cela s'explique aussi par le grand nombre de jeunes suivis par le même éducateur : « Alors clairement, je pense qu'ils [familles] ont peut-être plus l'envie et plus de temps aussi de s'impliquer pour le jeune qu'un éducateur qui en a quinze et qui devrait presque faire pour tous les jeunes ce travail de recherche » (La Responsable).
- 21 Il incombe donc aux jeunes de trouver une place d'apprentissage sur le marché libre, ce qui est souvent très contraignant, surtout pour les étrangers. Un participant témoigne : « J'ai peut-être envoyé cent candidatures, j'ai mis deux ans et demi avant de trouver un apprentissage ». Dans ce contexte compétitif, les membres des familles relais au gré du rapprochement avec les jeunes ont fait le choix d'endosser le rôle des médiateurs auprès des futurs employeurs, ainsi que des personnes de confiance dans le monde de l'emploi : « il y a vraiment beaucoup beaucoup de familles qui se sont impliquées dans le soutien pour les stages, formation etc. » (La Responsable). Leur soutien consistait, en particulier, dans le suivi du processus de recherche de stage et de recrutement - par exemple, « demander le soir combien de candidatures j'avais envoyées », ou « soutenir dans la rédaction des lettres de motivations et les CV », ainsi que de se préparer à l'entretien d'embauche : « Il est allé faire un entretien à l'EMS (établissement médico-social pour personnes âgées) pour son apprentissage, donc juste un jour avant il a appelé et il a dit : Oui, maman si t'as des questions, ce que je dois dire, quelque chose à quoi je dois réfléchir » (Membre de famille relais).
- 22 La recherche conjointe de stages et d'apprentissages a suscité une prise de conscience de l'ampleur des inégalités structurelles subies par les jeunes demandeurs d'asile, en comparaison avec les jeunes citoyens suisses qui bénéficient souvent d'un réseau de soutien familial ou amical. Dans ce processus, les aspects de soutien formel qui pallient les responsabilités des institutions étaient complétés par l'intégration des jeunes étrangers dans les réseaux des familles de parrainage, ce qui est décrit comme "ouvrir des possibilités et des portes" :
- Après c'étaient des stages pendant l'été et donc la mise en relation avec des gens qu'on connaissait. Donc à ce moment-là c'était très utile d'avoir un réseau avec des gens qui ont pu le prendre dans un restaurant, chez un peintre, donc voilà, c'était ouvrir des possibilités et des portes (Membre d'une famille relais).
- 23 Cet aspect revêt une importance particulière car il témoigne d'un partage du capital social familial, qui va au-delà de simples conseils ou d'un soutien motivant de la part des mentors. Ce partage s'inscrit dans la logique du don dirigé du groupe favorisé vers celui qui l'est moins, et vise à réduire l'inégalité de traitement dont bénéficient les membres du groupe favorisé et dont ils viennent de prendre conscience grâce à leur

pratique du mentorat. Ainsi, la majorité des stages ou d'apprentissages trouvés par des jeunes mentorés venaient du réseau de la famille relais :

Du coup il bénéficie de notre réseau. Et concrètement là il fait un CFC (certificat fédéral de capacité professionnelle) et puis, sa place d'apprentissage il l'a trouvée parce que c'est quelqu'un, enfin parce qu'il est compétent mais aussi parce que quelqu'un qu'on connaît a accepté de l'engager. C'est comme pour nos enfants, actuellement trouver un job c'est impossible si on ne connaît pas quelqu'un qui connaît et puis on a entendu et c'est la voisine et puis c'est le truc. Du coup il a été intégré dans ce réseau-là (Membre d'une famille relais).

- 24 Ce “coup de pouce” initial a mené à une autonomisation progressive dans le marché du travail :

Maintenant il est complètement à l'aise de se chercher, maintenant qu'il a un [permis] F¹, l'année passée c'était des stages. Donc cet été, il a déjà deux jobs d'été avec des camps d'été avec des enfants et des écoles (Membre d'une famille relais).

- 25 Dans le domaine scolaire, ce partage bénévole du capital social est particulièrement visible et consiste à l'initiation à un *habitus* des classes moyennes, où l'ascension sociale est associée aux études réalisées :

Même ma formation, enfin au début c'était pas ça. Au début je n'aimais pas l'école, je n'aimais pas y aller et étudier. Et ce sont eux qui m'ont appris que c'est important. S'ils ne m'avaient pas appris, je serais peut-être toujours dans le foyer à rien faire. Et beaucoup de jeunes ont moins de chances et sont comme ça (Jeune requérant somalien).

- 26 Il est évident que l'ampleur et la durée de l'engagement de chaque famille peuvent varier : certaines familles se contentent de rencontrer leur mentoré deux fois par mois pendant neuf mois, d'autres finissent par intégrer leurs jeunes à toutes les réunions familiales. Il convient néanmoins de souligner que la grande majorité des familles s'investissent pleinement dans ces démarches et apportent un soutien non seulement sur le plan administratif, mais également sur le plan émotionnel, encourageant les jeunes à choisir une voie favorisant une intégration stable et durable. Selon Alarcón *et al.* (2023) une famille relais peut également aider les jeunes à mieux planifier leur parcours afin d'atteindre leurs objectifs dans leur nouvel environnement social. L'établissement des liens quasi-familiaux peut susciter et/ou renforcer chez les jeunes un sentiment d'espoir et un horizon plus vaste de possibilités professionnelles, leur donnant ainsi l'impression d'avoir les ressources nécessaires pour atteindre leurs objectifs futurs. Ils disposent ainsi de leur propre capacité d'agir (*agentivité*) et sont en mesure de trouver des solutions pour réaliser leurs aspirations.

- 27 Les échanges répétés entre un jeune et son/ses mentor(s) stimulent une réflexion sur leur parcours professionnel futur. Cette dimension est essentielle, au même titre que l'acquisition des compétences linguistiques, car cela leur permet de développer et tester des idées liées à leur avenir, de bénéficier d'un soutien affectif et de débiter leur vie professionnelle avec moins de pression sociale. Il convient également de souligner que les familles-relais sont conscientes que leur réseau a été d'une grande aide pour les jeunes, tout en mettant en avant leurs capacités et compétences propres. Cette fierté, provenant du sentiment d'avoir surmonté une contrainte aux côtés d'une personne démunie, fait partie des contre-dons que les jeunes en situation de migration apportent aux familles suisses.

Prise de conscience des inégalités, de la ségrégation et de l'exclusion : le grand fil rouge

- 28 Si les familles relais peuvent être considérées comme de nouveaux acteurs d'intégration des jeunes requérants d'asile, cette relation basée sur la transmission du savoir n'est pas unilatérale. En échange, en guise de contre-don (Mauss 1999 [1924]), les jeunes requérants apportent aux familles des informations précieuses sur le fonctionnement du système d'asile en Suisse et à l'internationale, et favorisent la prise de conscience des carences d'accueil des étrangers au sein de la société d'accueil. « Oui, les moments difficiles c'est les réponses négatives à sa demande d'asile et à ses sentiments d'exclusion, de précarité et de rejet de la société suisse. ».
- 29 Cette prise de conscience des inégalités structurelles, de la ségrégation et de l'exclusion des jeunes étrangers, souvent choquante pour les familles, contribue à leur construction citoyenne, voire à leur politisation à l'égard des questions de la migration:
- Et après le grand, grand, *grand fil rouge*. Vu que F. a été débouté d'asile justement, c'était de suivre toute l'obtention de son permis F (admission provisoire) auquel on est arrivé l'année passée. Donc quatre ans après. Ce qui a voulu dire, faire les recours, soutenir, trouver des gens, payer l'avocat et donc accompagner F. et ça a été quelque chose qui nous a pris énormément de temps (Membre de famille relais)
- 30 En particulier, ce processus d'échange de connaissances s'accompagne d'une familiarisation avec la complexité des procédures administratives pour l'obtention des permis de séjour, la fréquence des refus, les restrictions de la circulation qui entravent les activités familiales, ainsi que les conséquences générales que les décisions juridiques peuvent avoir sur les parcours de ces jeunes individus en phase de construction de leur identité.
- Et on essaye aussi de faire des activités, des vacances, mais pour lui c'est difficile, à un certain moment il ne voulait plus parler de permis parce que c'est une attente interminable. Et donc je disais à l'avocat "Comment c'est possible que lui ait attendu son permis pendant six ans, c'est presque un tiers de sa vie et après il faut toujours "démontrer" ? Là maintenant il pourrait déjà avoir des permissions pour quitter la Suisse [pour voyager] mais il faut avoir une raison bien précise, contraignante, etc. (Membre de famille relais)
- 31 En réaction à ces réalités, certaines familles d'accueil s'engagent activement dans des actions visant à faciliter l'accès à la justice pour ces jeunes étrangers, se positionnant ainsi en tant que défenseurs de leurs droits - ou en tout cas, des acquis administratifs obtenus suite à l'effort commun, qu'il serait regrettable de perdre. À cet égard, un de nos interlocuteurs témoigne: « Grâce au fait qu'elles envoient les lettres à l'ONU, j'ai pu reprendre mon permis N²... C'est elles qui ont tout lancé, mis en œuvre, franchement sans elles je n'aurais jamais pu faire ça ». Dans ce contexte, les liens avec d'autres familles relais s'avèrent très utiles et pavent le chemin d'une éventuelle mobilisation sociale. De manière informelle, plusieurs familles de parrainage nous ont confié que si une mobilisation en faveur des droits de jeunes étrangers devait être faite, elles contactent d'abord les familles de parrainage qu'elles connaissent et avec qui elles sont en lien.
- 32 D'autres familles, moins combatives, se contentent de fournir un soutien psychologique lors des procédures administratives éprouvantes, qui pèsent désormais par ricochet sur le bien-être des familles relais. Un récent rapport, réalisé par le réseau associatif Coordination Asile "Jeunes et déboutés à Genève : des vies en suspens" (2021) met en

évidence la réalité des jeunes, arrivés en Suisse mineurs, et ayant obtenu une décision négative au moment du passage à la majorité. Ils dépendent alors de l'aide d'urgence, inférieure à l'aide sociale, perdent leur logement ainsi que, souvent, leur place d'apprentissage ou d'emploi. Vivant constamment avec la menace d'un renvoi forcé, ils subissent des conséquences psychologiques et matérielles importantes. Le rapport souligne néanmoins que les jeunes soutenus dans leur intégration par des familles de parrainage s'adaptent plus facilement à cette situation. En revanche, ceux qui sont moins entourés connaissent une précarité plus importante (Coordination asile.ch, 2021, p. 3-5).

Du mentorat interculturel à la création du lien affectif quasi familial

- 33 En examinant la pratique de l'hospitalité à travers le mentorat familial, on aperçoit que petit à petit les familles en question construisent des liens affectifs au-delà des liens de parenté traditionnels, tels que la consanguinité ou l'adoption légale. Il est surprenant de noter la rapidité et l'aisance avec lesquelles les liens parallèles de quasi-parenté se forment suite aux contacts réguliers, sans pour autant mettre en péril les relations avec les familles biologiques, ce qui n'est pas toujours le cas pour des enfants placés issus de la même société :

Alors maintenant j'ai deux familles. Ma famille me demande comment va ma famille ici et D. qui me demande comment va ma famille. [...] il n'y a pas eu de dilemme, parce qu'au début, D. et la famille je ne les voyais pas comme ma vraie famille, c'est après que les liens se sont créés et qu'on est devenu aussi une famille. Après quand on est devenu une famille en Suisse ça m'a pas questionné, c'était pas un dilemme (Jeune mentoré somalien).

- 34 La majorité des jeunes utilisent d'ailleurs des termes désignant des liens de parenté pour s'adresser à leurs familles relais, soulignant le sentiment d'appartenance en construction :

Oui, F. fait maintenant partie de la famille, il nous appelle maman, les frères de G. sont ses oncles et les enfants sont les cousins, les grands-parents sont les grands-parents. Donc F. a vraiment besoin aussi de ce sentiment d'appartenance, il vient d'une grande famille donc évidemment la solitude c'est quelque chose qu'il déteste (Membre de famille relais).

- 35 Pourtant, il est important de souligner qu'il s'agit bien d'un lien *quasi* familial, qui ne mène pas nécessairement à l'adoption et à l'inclusion pérennisées par des moyens juridiques des jeunes dans la cellule familiale, mais consiste à faire "comme si" c'était une vraie famille en tout cas au niveau de soutien affectif. Étonnamment, ce lien particulier, à mi-chemin entre l'amitié et la parenté, certainement d'une plus faible intensité que les liens de parenté ordinaires, semble être bénéfique aux jeunes :

« Au début, c'était juste une famille mais maintenant c'est différent. Ils sont devenus *comme si* c'était ma vraie famille, même que je sais que c'est pas ma vraie famille, je les considère comme ma vraie famille et eux ils me considèrent comme un vrai fils ».

- 36 Il est bien probable que ce type de lien réciproque, qui se construit d'une manière informelle et discontinue, convient mieux au moment de passage à l'âge adulte expérimenté par les adolescents au sein d'une autre société, que les liens juridiquement contraignants de tutelle ou de curatelle, imposés par l'institution de la protection de

l'enfance. À ce propos, nos interlocuteurs ont souligné le sentiment de liberté et de confiance :

« Il n'y a rien que j'ai pas apprécié, elles me laissent libre de faire ce que j'ai envie, ça m'est jamais arrivé qu'elles m'ont forcées de faire... Je suis grand et je peux dire ce qui va pas et ce que j'aime bien ».

37 Ainsi que d'absence de contrainte extérieure et de réciprocité :

« On lui a toujours dit, si tu veux partir, c'est pas parce que nous sommes ici que tu ne peux pas, donc on a essayé de ne pas imposer nos visions et nos volontés tout en l'appuyant énormément ».

38 L'effet de surprise, produit par une telle proximité est ressenti également par les familles :

Après, c'est vrai quand on voit aujourd'hui où on en est, on n'aurait jamais imaginé que ça se passe de cette façon-là. Là, il fait vraiment partie de la famille. Et c'était pas du tout dans ce type de projet qu'on s'était projetés.

39 Ce lien social fort qui se crée avec les jeunes, et par leur intermédiaire avec d'autres familles relais solidaires, constitue une autre facette du lien réciproque que la pratique du mentorat interculturel fournit aux familles.

« À un certain moment c'est plus un soutien où il vient à la maison une fois. Non, c'est un membre de la famille qui est en détresse et avec beaucoup de solidarité entre familles... »

40 Dans ce contexte, on peut avancer que le mentorat interculturel, pratiqué par les familles relais fait partie des nouvelles pratiques citoyennes, basées le partage du savoir culturel et du capital social au-delà des frontières d'appartenance étatique et des liens familiaux, basés sur le principe de consanguinité ou d'appartenance nationale :

« Ce que j'ai le plus aimé ce qu'ils ne disent pas, lui c'est un Africain ou c'est quelqu'un d'autre c'est pas quelqu'un de notre famille. J'ai beaucoup aimé qu'il y a pas de différence. C'est ça aussi qui me fait avoir confiance en eux et que j'ai toujours confiance en eux. Avant de rencontrer D. et la famille je me sentais plus étranger...» (Jeune mentoré).

41 Dans le meilleur des cas, ce type de mentorat catalyse l'intégration dite "identificatrice", qui se manifeste par un sentiment d'appartenance et d'auto-identification à la communauté du pays d'accueil. Cependant, la réalisation de tels objectifs dans une période aussi restreinte que neuf mois se révèle être un défi. Le rapport du SSI-Suisse met en lumière les limites de cette temporalité trop courte, soulignant la frustration éprouvée par certains mentorés. En effet, diverses difficultés émergent, parmi lesquelles l'inégale implication des mentors, une disparité mise en lumière par les comparaisons entre les expériences des mentorés. Un autre obstacle abordé concerne la réglementation excessive des interactions, imposée par les institutions de protection de l'enfance. Au sein des dyades mentors-mentorés, des voix se sont élevées en faveur de la désinstitutionnalisation de ces relations, plaidant pour un cadre plus flexible, et la pérennisation des liens quasi-familiaux au-delà de la durée définie par le projet associatif.

Conclusions

42 Dans cet article, nous avons formulé des hypothèses expliquant la haute valeur subjective attribuée à la pratique du mentorat dans l'intégration des jeunes demandeurs d'asile non accompagnés en Suisse. En utilisant le concept de *mentorat*

interculturel, qui repose sur la logique du don réciproque et la création de liens quasi familiaux entre les mentors et les mentorés, cette étude a démontré son potentiel en tant que moyen de socialisation et d'intégration socioculturelle, structurelle, interactive et identificatrice pour les jeunes étrangers. En mettant l'accent sur la pratique de l'hospitalité à travers le parrainage familial, nous avons décrit la construction de liens affectifs au-delà des liens de parenté traditionnels tels que la consanguinité ou l'adoption légale. Nous avons également souligné l'importance de la transmission réciproque du savoir social, basé sur le partage du capital social, dans laquelle les familles relais jouent un rôle-clé en tant que nouveaux acteurs d'intégration.

BIBLIOGRAPHIE

- Adami H., 2021, « Les formations linguistiques à visée professionnelle pour les migrants en France : orientations sociales et didactiques » *Langues, cultures et sociétés*, vol. 7, n° 1, p. 4-12.
- Alarcón X. & Mirković B., 2023, « Those bridges that help you get there”: How natural mentors improve social support and social capital of unaccompanied immigrant youths leaving residential care », *Residential Treatment for Children & Youth*, vol. 0, n° 0, p. 1-25 [<https://doi.org/10.1080/0886571X.2023.2241816>].
- Bolzman C., Ludovic R., Felder A. et Tabin J., 2004, « Requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s en Suisse » [<https://sonar.ch/global/documents/315707>].
- Comité des droits de l'enfant 2005, Observation générale n° 6 : Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine. CRC/C/GC/12. Genève, Suisse, Comité des droits de l'enfant.
- Convention relative aux droits de l'enfant, du 20 novembre 1989 (CDE ; RS 0.107).
- Coordination asile.ge & Observatoire romand du droit d'asile et des étranger-ères, 2021, Jeunes et débouté•es à Genève : des vies en suspens. Dans www.coordination-asile-ge.ch. Consulté le 13 novembre 2022, [https://coordination-asile-ge.ch/wp-content/uploads/2021/06/CGE_21_06_rapport_jeunes_deboutes_web.pdf].
- Corbaz M., 2010, *Les mineurs non accompagnés en droit d'asile : étude du droit suisse à la lumière du droit international des droits de l'enfant* (1^{re} éd.), Bern, Stämpfli Verlag AG.
- Desrousseaux É., Bossuroy M. et Moro M., 2020, « Nos jeunes collègues écrivent : vécu de deuil, d'exil et de traumatisme psychique chez un jeune mineur non accompagné accueilli en mecs : quels impacts sur les modalités d'attachement auprès des éducateurs ? », *Cahiers de l'enfance et de l'adolescence*, n° 3, p. 121-140 [<https://doi.org/10.3917/cead.003.0121>].
- Depallens S., Jäger F. et Pellaud N., 2017 « Détermination de l'âge des jeunes migrants », *Bulletin des médecins suisses* [<https://doi.org/10.4414/bms.2017.05557>].
- Drammeh L., 2010, *Projets de vie pour des mineurs migrants non accompagnés. Manuel à l'usage des professionnels de terrain*, www.coe.int. [https://www.coe.int/t/dg3/migration/archives/Source/ID%2010053%20projets%20de%20vie_F.pdf].

Dubois D., Holloway B. W., Valentine J. C., & Cooper H., 2002, « Effectiveness of mentoring programs for youth A Meta-Analytic Review. *American Journal of Community Psychology*, vol. 30, n° 2, p. 157-197 [https://doi.org/10.1023/a:1014628810714].

France Parrainage, 2017, « Étude sur les apports du parrainage pour les mineurs non accompagnés : Regards croisés MNA/ parrains marraines [www.france-parrainages.org.] [https://www.france-parrainages.org/documents/47].

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 1997, Situation des migrants en transit dans www.ohchr.org (A/HRC/31/37) [https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Migration/StudyMigrants/OHCHR_2016_Report-migrants-transit_FR.pdf].

Halba B., 2018, « Les bénévoles d'accompagnement : accompagner et valoriser un engagement singulier et une expérience spécifique » *Jusqu'à la mort accompagner la vie*, vol. 135, n° 4, p. 9 [https://doi.org/10.3917/jalmaalv.135.0009].

Halifax J., 2021, « Protection de l'enfance : laisser une place à l'intervention de bénévoles via le développement du parrainage de proximité » *Le Sociographe*, vol. 73, n° 1, p. 38-52.

Heckmann F. & Schnapper D., 2003, *The Integration of Immigrants in European Societies: National Differences and Trends of Convergence.*, Berlin, Boston, De Gruyter Oldenbourg [https://doi.org/10.1515/9783110507324].

Laubenthal B., 2015, *Refugees Welcome? Federalism and Asylum Policies in Germany* (Working Paper), Torino, ed. Fieri.

Mauss M., 1999 [1923-1924], « Essai sur le don », *Sociologie et Anthropologie*, Paris, éd. PUF.

Mayring P., 2016, *Einführung in die qualitative Sozialforschung : Eine Anleitung zu qualitativem Denken*, Beltz GmbH, Julius.

Raithelhuber E., 2021, « If we want, they help us in any way: how 'unaccompanied refugee minors' experience mentoring relationships », *European Journal of Social Work*, vol. 24, n° 2, p. 251-266 [DOI: 10.1080/13691457.2019.1606787].

Rey R., 2023, Alireza, on ne t'oublie pas ! Des manifestations pour le dire - Coordination asile.ge. Coordination asile.ge [https://coordination-asile-ge.ch/alireza-on-ne-toublie-pas-des-manifestations-pour-le-dire/].

SEM, 2016, Rapport sur la migration 2015. www.sem.admin.ch. [https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjNrdadt8H7AhVB_aQKHRuEAHMQFnoECAGQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik/archiv/2022/12.html]

SEM, 2020, Rapport sur la migration 2019. www.sem.admin.ch. [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/statistik/asylstatistik/archiv/2022/12.html]

SEM, 2023, Rapport sur la migration 2022. www.sem.admin.ch. [https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/aktuell/news/2020/2020-01-31.html]

Service social international – Suisse, 2022, *Accompagnement des jeunes migrant-e-s en Suisse : Manuel sur le parrainage des requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s*. Dans www.ssi-suisse.org. Consulté le 15 novembre 2022 [https://www.ssi-suisse.org/sites/default/files/2022-06/MNA_Fachpublikation_fr%2006.2022.pdf].

Speak Out !, 2014, Charte des MNA faisant suite aux demandes des mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA) en Suisse. www.sajv.ch. [https://www.sajv.ch/fileadmin/Media/sajv.ch/Uploads/Charte_MNA_francais.pdf].

Stavrou P., 2019, « Trauma et mineurs non accompagnés : une approche clinique psychodynamique, *Les Cahiers Dynamiques* [<https://doi.org/10.3917/lcd.074.0101>].

Stöger H., & Ziegler A., 2009, *Mentoring: Theoretische Hintergründe, empirische Befunde und praktische Anwendungen*.

Stöger H. & Ziegler A., 2012, «Wie effektiv ist mentoring ? Ergebnisse von einzelfall- und metaanalysen », *Journal of Childhood and Adolescence Research*, vol. 7, n° 2, p. 131-146 [https://www.ssoar.info/ssoar/bitstream/document/38992/1/ssoar-disk-2012-2-stoger_et_al-Wie_effektiv_ist_Mentoring_.pdf].

Viart L., 2021, « La relation travail social-bénévolat : vers un nouveau paradigme ? », *Le Sociographe*, vol. 7, n° 1, p. 10-24.

Wata A. & Nda Zoa F. A., 2003, « La situation des mineurs non accompagnés en Suisse », *Terre des hommes*, septembre 2003.

Wüest L., 2023, “*Un set de plus à table*”: *entre accueil familial de jeunes migrant-e-s et mobilisation sociale*, mémoire de master [<https://libra.unine.ch/handle/123456789/2296>].

NOTES

1. Document attestant l'admission provisoire ou non-renvoi provisoire du territoire suisse.
2. Document, attestant qu'une demande d'asile a été déposée mais n'a pas encore abouti.

RÉSUMÉS

Cet article examine les bénéfices du mentorat familial - pratique bénévole d'hospitalité et de parrainage, réalisée en dehors des institutions d'accueil avec un soutien associatif - dans l'intégration des jeunes demandeurs d'asile non accompagnés résidant en Suisse. En avançant le concept de *mentorat (mentoring) interculturel*, qui repose sur la logique du don et la création de liens quasi-familiaux, l'étude met en évidence son potentiel en tant que vecteur de socialisation et d'intégration citoyennes pour ces jeunes étrangers. En examinant la pratique de l'hospitalité à travers le parrainage familial, l'article souligne la construction de liens affectifs au-delà des liens de parenté traditionnels, tels que la consanguinité ou l'adoption légale. Il souligne l'importance de la transmission réciproque du savoir social, dont les familles 'relais' sont de nouveaux acteurs. L'article conclut en soulignant que le mentorat interculturel fait partie des nouvelles pratiques citoyennes européennes, basées sur le don réciproque de lien social, le partage du savoir culturel et du capital social au-delà des frontières d'appartenance étatique et des liens familiaux.

This article explores the advantages of family mentoring—a voluntary practice involving providing hospitality and support outside formal foster institutions—in aiding the integration of unaccompanied young asylum seekers residing in Switzerland. It introduces the concept of intercultural mentoring, which is based on the notion of giving and establishing quasi-family ties, emphasizing its potential to facilitate socialization and civic integration for these young individuals. By examining how hospitality is practiced through intercultural mentoring, the

article draws attention to the development of affective ties that go beyond conventional family bonds like blood ties or legal adoption. It underscores the significance of the reciprocal exchange of social knowledge, highlighting how host families serve as new social actors in this process. The article concludes by conceptualizing intercultural mentoring as an emerging civic practice founded on the mutual exchange of social relationships, sharing of cultural knowledge, and expansion of social capital beyond national affiliations and family connections.

INDEX

Mots-clés : mentorat interculturel, mineurs non-accompagnés, intégration, famille-relais

Keywords : intercultural mentoring, unaccompanied minors, integration, host family

AUTEURS

ALAINA LAMAA

Collaboratrice en protection et droits de l'enfant, Service social international Suisse

NATALIYA TCHERMALYKH

anthropologue, Centre interfacultaire en droits de l'enfant, Université de Genève

Nataliya.Tchermalykh@unige.ch